

**Mairie d'ARDOIX**

**ARRETE DE POLICE N° 2026 – 06 – 15 - 024  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Commune d'ARDOIX**

**LE MAIRE**

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'Entreprise PICOM – 54 Rue Sébastien MERCIER – 75015 PARIS en date du jeudi 11 juin 2026 dans le cadre de remplacement de poteaux Telecom,

CONSIDERANT que pour procéder au remplacement de poteaux Telecom sur la route de Cormes à hauteur de la route du Bruas et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**A R R E T E**

**ARTICLE 1**

La circulation sera temporairement règlementée sur la route de Cormes à hauteur de la route du Bruas et dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable

**Du mercredi 17 juin au vendredi 31 juillet 2026**

**(uniquement durant la réalisation effective des travaux)**

**ARTICLE 2**

La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie par sens alterné commandé manuellement.

.../...

### ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

### ARTICLE 4

L'entreprise chargée des travaux devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

### ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Brigades de Gendarmerie à Satillieu,06
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. le Responsable de l'Entreprise PICOM à Paris

Fait à ARDOIX, le 15 juin 2026

P/O Le Maire  
Le Premier Adjoint,



Alexis RISSOAN